

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL
DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE**

N° 19603

Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Allauch - Aménagement du Cours du Onze Novembre"

La Métropole Aix-Marseille Provence envisage de requalifier la traversée du Vieux Village d'Allauch, en continuité des travaux réalisés en 2009 sur la partie basse et sur la partie haute (travaux réalisés de septembre 2013 à juillet 2015), dans le respect et la mise en valeur du caractère provençal du site.

L'opération de travaux porte sur le Cours du Onze novembre, les rues Frédéric Chevillon et Fernand Rambert et la place Benjamin Chappe.

Le coût prévisionnel global des travaux est de 2 500 000 € HT.

Les travaux pourront être réalisés en deux tranches :

- Tranche 1 : Cours du Onze novembre : 1 850 000 € HT
- Tranche 2 : Rues Chevillon, Rambert et place Chappe : 650 000 € HT

Le Cours du Onze novembre représente un vaste espace (4500 m² environ) situé aux portes de la vieille Ville d'Allauch, dans un environnement présentant par ailleurs de fortes contraintes topographiques. A ce jour, il est presque exclusivement affecté à la circulation automobile. La Métropole envisage aujourd'hui de requalifier cet espace dans le cadre d'un aménagement qualitatif, afin de le restituer aux usagers piétons et d'en faire le siège de prestations à même de redynamiser le centre-ville (manifestations, marché...).

Les rues Frédéric Chevillon et Fernand Rambert (2500 m² environ) permettent de traverser en sens unique le Village d'Allauch, entre la Cours du Onze novembre et la place Beléou. Ces voies desservent en outre la principale rue commerçante du Village. La réfection qualitative de cet axe s'inscrit dans la continuité des travaux de l'Avenue Marcel Pagnol, en 2019, et du projet de requalification du Cours du Onze novembre.

Il est nécessaire de créer une opération d'investissement n°2021104800, intitulée « Allauch – Aménagement du Cours du Onze novembre » pour un montant de 2 500 000 euros TTC inscrite dans la décision modificative 2021, enregistrée dans l'autorisation de programme 211141 du programme 14.1 de la Métropole.

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

CP 2021 : 50 000 euros

CP 2022 : 2 450 000 euros

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Cohérence territoriale, planification, politique foncière, urbanisme et aménagement

■ Séance du 4 Juin 2021

36

URBA 036-04/06/21 CM

■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Allauch - Aménagement du Cours du Onze Novembre"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille Provence envisage de requalifier la traversée du Vieux Village d'Allauch, en continuité des travaux réalisés en 2009 sur la partie basse et sur la partie haute (travaux réalisés de septembre 2013 à juillet 2015), dans le respect et la mise en valeur du caractère provençal du site.

L'opération de travaux porte sur le Cours du Onze novembre, les rues Frédéric Chevillon et Fernand Rambert et la place Benjamin Chappe.

Le coût prévisionnel global des travaux est de 2 500 000 € HT.

Les travaux pourront être réalisés en deux tranches :

- Tranche 1 : Cours du Onze novembre : 1 850 000 € HT
- Tranche 2 : Rues Chevillon, Rambert et place Chappe : 650 000 € HT

Le Cours du Onze novembre représente un vaste espace (4500 m² environ) situé aux portes de la vieille Ville d'Allauch, dans un environnement présentant par ailleurs de fortes contraintes topographiques. A ce jour, il est presque exclusivement affecté à la circulation automobile. La Métropole envisage aujourd'hui de requalifier cet espace dans le cadre d'un aménagement qualitatif, afin de le restituer aux usagers piétons et d'en faire le siège de prestations à même de redynamiser le centre-ville (manifestations, marché...).

Les rues Frédéric Chevillon et Fernand Rambert (2500 m² environ) permettent de traverser en sens unique le Village d'Allauch, entre la Cours du Onze novembre et la place Beléou. Ces voies desservent en outre la principale rue commerçante du Village. La réfection qualitative de cet axe s'inscrit dans la continuité des travaux de l'Avenue Marcel Pagnol, en 2019, et du projet de requalification du Cours du Onze novembre.

Il est nécessaire de créer une opération d'investissement n°2021104800, intitulée « Allauch – Aménagement du Cours du Onze novembre » pour un montant de 2 500 000 euros TTC inscrite dans la décision modificative 2021, enregistrée dans l'autorisation de programme 211141 du programme 14.1 de la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 1^{er} juin 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'aménagement du Cours du Onze novembre sur la commune d'Allauch.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement, n°2021104800 intitulée « Allauch - Aménagement du Cours du Onze novembre » pour un montant de 2 500 000 euros TTC rattachée au programme 14.1 Voirie Métropolitaine, Code AP 211141.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans la décision modificative de l'année 2021.

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

CP 2021 : 50 000 euros

CP 2022 et suivants : 2 450 000.euros

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Commande publique,
Transition énergétique,
Aménagement, SCOT et planification

Pascal MONTECOT